



COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE CALEDONIE

MAISON DU SPORT 24 rue Duquesne- BP25- 98845 Nouméa Cedex

Tel/Fax : (687) 26 27 70 – mail : equitation@lagoon.nc –www.crenc.nc –Ridet : n° 675173.0001

PROTOCOLE SANITAIRE D'ORGANISATION DE COMPETITIONS EQUESTRES A HUIS CLOS

ORGANISEES PAR LE COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE-CALEDONIE

Organe déconcentré de la Fédération Française d'Équitation - FFE

EXIGENCES

- *Le PASS SANITAIRE est obligatoire pour toutes personnes majeures (âgées de 18 ans et +),*
- *Le PASS SANITAIRE ne dispense pas du port du masque, ni du respect des protocoles sanitaires en vigueur.*

DEFINITIONS

Dans la présente fiche, les termes ci-dessous font référence aux définitions ci-après :

- Compétition équestre à huis-clos : compétition se déroulant en la seule présence des compétiteurs autorisés et des personnes accréditées nécessaires au bon déroulement de la compétition, à l'exclusion de tout autre public.
- Compétiteurs autorisés : tous compétiteurs
- Personnes accréditées : personnes dont la présence est nécessaire au bon déroulement des activités sportives d'entraînement ou de compétition, notamment l'encadrement technique, médical, vétérinaire et soins aux chevaux, propriétaires des chevaux, officiels de compétition, prestataires.
- Le compétiteur mineur est autorisé à être accompagné par un seul parent/tuteur/représentant légal.

COMMUNICATION AVEC LES COMPETITEURS

- Communiquer en privilégiant les moyens de communication dématérialisés : téléphone, réseaux sociaux, outils fédéraux, groupes de messagerie, site internet, etc.

PLANNING

- Répartir les horaires de compétition pour réguler les flux de compétiteurs.

PARKING

- Organiser le parking pour éviter les proximités des camions et des personnes.

ACCUEIL

- Prévoir un accueil en extérieur,
- Prévoir un point d'eau extérieur avec savon ou un point de mise à disposition de gel hydro alcoolique,
- Exiger le lavage des mains dès le parking camions/vans.

CIRCULATION

- Baliser les circulations des différents publics par un fléchage,
- Favoriser un sens de circulation unique de l'arrivée au parking à la fin de la compétition,
- Bloquer ouvertes toutes les portes des espaces accessibles.

LIEUX DE VIE

- Condamner l'ensemble des lieux non indispensables à la compétition,
- Contrôler l'accès des sanitaires et les désinfecter régulièrement.

GESTION DES COMPETITEURS

- Les personnes présentes doivent respecter les règles de distanciation physique individuelle.
- Limiter l'accès aux aires d'échauffement aux chevaux, aux seuls compétiteurs, entraîneurs et soigneurs afin de respecter la distanciation physique de 2 mètres à cheval et 1 mètres à pied,
- Entrée et sortie différentes, si possible.

ORGANISATION GENERALE

- Prévoir une personne référente pour vérifier la validité du pass sanitaire des compétiteurs et des personnes accréditées à l'entrée de la structure organisatrice, (*pour toutes personnes majeures (âgées de 18 ans et +)*),
- Les compétiteurs et les personnes accréditées doivent pouvoir justifier de leur statut lors du contrôle de l'accès au site de compétition (attestation du CRENC, attestation d'employeur, justificatif de propriété des chevaux etc.),
- Respecter les gestes barrières et le port du masque à pied (à partir de + 11 ans),
- Prévoir la désinfection des zones de contact deux fois par jour à l'aide d'un désinfectant virucide.
- Prévoir la désinfection du petit matériel après chaque usage par trempage ou pulvérisation avec un désinfectant virucide,
- Prévoir, pour chaque espace, un affichage spécifique des consignes,
- Séparer les lots de chevaux par 2 boxes pour la distanciation physique de 5 mètres en cas de location de boxes,
- Nettoyer et désinfecter les boxes après chaque utilisation,
- Cabine du jury : prévoir une distanciation physique minimale de 1m entre chaque officiel de compétition,
- Autoriser la présence du photographe.

REMISE DES PRIX

- Remise des prix à cheval,
- Respecter la distanciation physique.

NON RESPECT DES REGLES

- Toute personne ne respectant pas les consignes sanitaires pourra être exclue du site de compétition.
- Les personnes exclues ne peuvent prétendre à aucun remboursement.